



Calcul retraite civile avec cumul pension militaire

Par Visiteur

J'aurai 60 ans en sept.

-de 1966 à 1987(21ans;7mois)militaire,sous/off.,donc à ce titre, je perçois une pension militaire

-de1988 à 2008(20ans)salarié dans une entreprise privée

(avec statut de cadre de 1990 à 2008)

Lors du calcul des trimestres validés, pour ma retraite civile,puis-je tenir compte des trimestres période militaire (comme un fonctionnaire....)pour atteindre 161 Tr.requis(né en 1949)et ne pas subir de décote à 60ans sur retraite civile et complémentaire(ARCO-ARGIC)

cordialement

roland

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

En principe, ce qui compte, ce vos années de cotisations et non vos années effectives de travail dans le privé. Vous bénéficierez d'une retraite polypensionné (cumulant vos cotisations dans le public et dans le privé) mais ces années comptent bien évidemment dans le calcul des trimestre vous permettant de partir à la retraite.

Bien cordialement.